

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 17 (1991)

Heft: 1

Artikel: L'enfance à corriger

Autor: Ruchat, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-814854>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ENFANCE A CORRIGER

Emergence d'un problème social au XIX^{ème} siècle à Genève:
dévoilement du mal et institutionnalisation de l'enfance

Martine Ruchat
1200 Genève

Introduction

Les approches positiviste et étiologique ont dominé l'épistémologie de la déviance jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Les études se sont centrées avant tout sur l'individu, auteur de la transgression, en partant du prérequis que le déviant ou le délinquant est différent du commun des mortels, de l'homme normal. La tâche a consisté à isoler les causes de cette différence: ce sont les *facteurs criminogènes*. Néanmoins, on trouve déjà à la fin du XIX^{ème} siècle dans le discours d'un Léonce Manouvrier (Manouvrier, 1986, 209–222) une annonce de ce que l'on appellera dans les années 1960 la *sociologie de la réaction sociale* (Malherbe, 1977; Queloz, 1986; Herpin, 1973), à savoir une sociologie centrée sur les *réponses sociales* et les *processus de «fabrication»* de la délinquance (Chamboredon, 1971; Robert, 1977). Dans ce courant d'une *sociologie phénoménologique*, les recherches américaines se sont orientées vers une conceptualisation du problème social dans la perspective d'une *histoire naturelle du problème social* (Ross, Staines, 1972; Spector, Kitsuse, 1973; Reichel, 1979). Du côté francophone, le philosophe et historien Michel Foucault a développé des analyses sur les *conditions de production* des pratiques sociales, sur les *mécanismes de problématisation* qui donnent naissance aux institutions que sont par exemple la clinique et la prison (Foucault, 1972; 1975), ainsi que sur l'*engendrement des idées*, productrices de nouvelles figures: le fou, l'individu dangereux par exemple (Foucault, 1981). Ces démarches intellectuelles s'inscrivent dans une critique des institutions et notamment des stratégies de pouvoir.

C'est dans une même perspective que j'ai inscrit ma recherche sur l'émergence de la notion de délinquance juvénile au XIX^{ème} siècle comme problème de la «jeunesse» (Ruchat, 1990). Cette notion est le résultat autant de la problématisation de certaines conditions de la réalité, à savoir le paupérisme, le

vagabondage et la mendicité des enfants, que d'une définition des mineurs transgresseurs du Code pénal. Cette mise en forme d'un *problème de la «jeunesse»* ne va donc pas sans la trame sociale qui conditionne son émergence; cela suppose:

- 1) qu'un groupe social se prescrive comme agent de moralisation,
- 2) qu'il définisse les conditions problématiques à l'aune d'idéaux – notamment du *citoyen utile au pays* – de ses représentations des classes populaires, mais aussi de ses intérêts de classe,
- 3) qu'il propose des solutions au problème ainsi visibilisé en définissant les bases de nouvelles pratiques sociales: la *transformation de l'enfant* (relèvement, correction, redressement).

Ainsi, la délinquance juvénile ne définit pas une réalité: l'enfant qui commet un délit, mais désigne l'*institutionnalisation d'un rapport à l'enfance problématisée*.

Entre 1805, date de la création à Genève du premier établissement d'éducation spéciale, due à une initiative privée et consacré aux fillettes *abandonnées moralement*, et 1890, date de la mise sur pied par le Département de l'Intérieur genevois d'une vaste enquête pour déterminer l'ampleur du mal en matière d'enfance abandonnée et vicieuse, on peut percevoir trois moments différents de cette problématisation de l'enfance:

- un premier temps, celui des asiles, inauguré en 1805,
- un deuxième temps, celui de la colonie agricole de Serix-sur-Oron dans le canton de Vaud, créée en 1863, mais que préfigure l'établissement de la Garance (fondé en 1846),
- puis dès 1890 un troisième temps, celui de l'intervention de l'Etat avec l'édiction de deux lois (Delay-Malherbe, 1882): l'une sur la puissance paternelle, l'autre sur l'enfance abandonnée, lesquelles auront plusieurs conséquences, notamment de renforcer l'initiative privée et de donner plus d'ampleur au mouvement de repérage de cette enfance autant en *danger moral* que dangereuse. L'Etat exerce désormais un contrôle sur ces institutions et offre une collaboration en matière de contrôle social au moyen de la police (les enquêtes de police) puis de la *Commission de surveillance de l'enfance abandonnée*, créée en 1892.

1. Le temps des asiles

1.1 *Des patriciens philanthropes*

A Genève, quatre établissements éducatifs qui visent à la fois la protection de l'enfance et la *préservation sociale*, vont être créés entre 1805 et 1825; il s'agit de l'*Etablissement des orphelines de la ville de Genève* (1805–1902), l'*école rurale de Carra* (1820–1850), l'*école rurale de la Pommière* (1821–existe toujours) et l'*Asile de l'enfance à Plainpalais* (1825–1890). Ces établissements pour l'enfance abandonnée constituent ce premier temps de la mise en forme d'un problème social de la «jeunesse». Ils sont conçus dans un *cercle restreint* d'amis ou dans le cadre d'un réseau familial ou d'une association. En deçà des différences de personnalités, la composition sociologique des comités directeurs des asiles présente des constantes qui réunissent dans une même figure une classe sociale et la philanthropie du début du XIX^e siècle genevois. Avoir des propriétés foncières, immobilières, bancaires et du négoce est une de leur caractéristique; ces propriétés se renforçant d'ailleurs souvent par des alliances qui se tissent entre les familles. De surcroît, les hommes se distinguent par leur engagement dans la vie publique genevoise (auditeur, avocat, juge, syndic, maire, membre du Gouvernement provisoire à la Restauration, membre du Conseil représentatif, du Conseil municipal, du Conseil d'Etat, capitaine à l'état-major fédéral). Sur le plan associatif, ces «entrepreneurs moraux» sont actifs autant dans la philanthropie que dans l'Eglise (membre du Consistoire, de l'Alliance évangélique, de la Société des missions, collaborateur au Protestant de Genève); membres aussi de sociétés scientifiques (fondateur et collaborateur à la Bibliothèque britannique – devenue Bibliothèque universelle, membre de la Société de physique et d'histoire naturelle, par exemple) ou artistiques. On les retrouvera aussi au cours du siècle dans différentes oeuvres philanthropiques (comités de détenus libérés, établissements d'éducation, Bureau central de bienfaisance, sociétés de secours, de tempérance, caisse mutuelle pour l'épargne, Société genevoise d'utilité publique, etc.).

Mais c'est à *quelques dames genevoises*,¹ filles de pasteurs, de professeurs à l'université, d'hommes d'Etat, et épouses d'hommes de loi, de banquiers et d'hommes d'Etat, que revient l'initiative de la création de l'entreprise à la fois sociale et morale qu'est l'Etablissement des orphelines de la Ville de Genève. Leur projet, présenté comme *utile à la famille genevoise*, précède de quinze ans celui de leurs époux d'une école rurale pour les garçons à Carra. Celle-ci,

1 Il s'agit de Mme Dorothée Marie Vernet-Pictet, avec ses amies Mmes Renée Aubert-Sarasin, Marthe Jeanne-Louise Sale-Turrettini, Adélaïde Pictet-de-Rochemont et Melles Mussard, de Végobre et Jolivet.

réalisée à l'initiative de trois patriciens genevois,² a donc une même assise sociologique. En revanche ce qui la distingue de l'Etablissement des orphelines, c'est le caractère agricole de cette *éducation du peuple*, prônée à l'exemple de l'école rurale de Hofwyl dans le canton de Berne.³

C'est suite à un repas de famille chez les Naville-Bontemps qu'est née en 1821 l'idée d'un asile pour les fillettes, à l'initiative d'une femme de pasteur, probablement Madame A. Chenevière. On retrouve, comme dans l'Etablissement des orphelines, la gestion d'un comité de dames-directrices qui, en inspectrices, dirigent l'établissement, et le modèle de l'établissement agricole de Carra appliqué ici aux jeunes filles. Mis à exécution, le projet prend la forme d'une association de membres fondateurs⁴ organisée en deux comités (un d'hommes et un de femmes). En 1825, c'est au tour de l'asile de l'enfance de Plainpalais d'ouvrir ses portes, soutenu par deux comités directeurs: un comité de neuf dames directrices⁵ et un comité adjoint de cinq hommes.⁶

C'est qu'une fois l'idée émise de telles institutions éducatives, leur concrétisation demande un *public* qui soit à même de recevoir ce projet et de le faire exister; là encore, ce sont des philanthropes qui vont y être sensibles et apporter leur contribution financière.

2 MM. le Professeur Marc Auguste Pictet, le conseiller d'Etat Charles Pictet-de-Rochemont (dont la femme est une des fondatrices de l'établissement des orphelines: Adélaïde de Rochemont) et Henri-Louis Boissier-le-Fort.

3 En 1816, Emmanuel de Fellenberg, initiateur d'Hofwyl, est consulté par Charles Pictet-de-Rochemont sur le projet d'une école agricole identique pour Genève. Ce dernier est aussi intéressé à la méthode d'enseignement mutuelle lancastérienne. En combinant les efforts de Lancaster et de Fellenberg, Pictet-de-Rochemont est l'initiateur à Genève d'une *tentative absolument originale*. On retrouvera dans l'organisation de la vie quotidienne à Carra ces deux influences, d'un côté l'enseignement mutuel et de l'autre un enseignement *perpétuel* faisant de toute chose qui se présente dans la vie de l'enfant une occasion d'apprentissage.

4 MMmes Julie Masbou-Garigue (présidente), Cellerier-Lasserre, Marguerite Mathilde Naville-Saladin, Liotard, Broë-Bertrand, Anne Girod-Moricand, Andrée Chenevière-Bourdillon; Melles Louise et Caroline Mallet, Girod-Esquivillon, N. Rilliet-Necker, Camille Pictet-Diodati, et MM. Chenevière (pasteur), Liotard (pasteur), Masbou (syndic, directeur de l'hôpital, conseiller d'Etat), Jules Naville-Saladin, Charles Hentsch-Chevrier.

5 Il s'agit d'Octavie Vieusseux-Colladon, Emilie Fatio-Barbey, Jeanne Tronchin-de-la-Rive, Louise Victorine De-la-Rive-Fatio, Jeanne-Louise Colladon, Louise Rigaud-Picot, Marie Cartier-Reybaz.

6 Jean-Charles Barde (ministre, pasteur de l'église évangéliste libre, fondateur de l'Alliance évangélique), Adolphe-Pierre Butini (maire de Choulex, fondateur de la maison de diaconesse à St-Loup VD, et de l'Hôpital Butini à Genève), Jacques-Germain Boissier-Fabri, Hentsch-Chevrier, Cramer (syndic).

1.2 Les racines du mal: une enfance démoralisée

Les discours explicatifs de ces philanthropes conservateurs sur le mal situent celui-ci du côté de la morale – à savoir autant de la démoralisation (absence d'énergie et de volonté) que de l'immoralité (absence de foi et de vertu). Des critiques sont faites aux placements des pensionnaires de l'Hôpital général; on parle d'adjudication au rabais des enfants placés chez des paysans qui abuseraient de leur force de travail, spéculeraient sur leur entretien et les laisseraient sans surveillance; toute cause, dit-on alors, d'une chute dans l'immoralité pour ne pas dire dans le crime. Plus globalement c'est la charité traditionnelle, fondée sur l'aumône, qui est visée: on l'accuse d'entretenir la misère (en diminuant l'énergie et en favorisant la paresse, l'imprévoyance et même l'immoralité), d'être un agent du paupérisme, et même d'être une complice des crimes.⁷ Les conservateurs sont autant soucieux de l'assainissement de leur ville qu'inquiets de voir les richesses de Genève ainsi que sa renommée réduites. Ils expriment leur souci de l'amélioration et de l'extension de l'industrie nationale, ainsi que de la place de Genève parmi les nations civilisées d'Europe. Tout se passe comme si, pour eux, la misère devenait un problème social autant à cause de son augmentation réelle que parce que leur idéal de société ne peut désormais plus s'accommoder des représentations de *taudis*, de *bouges*, de *foyers de peste* et d'*immoralité* que sont pour eux les modes de vie des classes populaires. Pour la bourgeoisie patricienne, la pauvreté est définie comme *milieu* où règne en maîtresse l'immoralité; selon ces philanthropes qui se prescrivent comme nouveaux agents pour apporter une solution à ce mal réitéré, les pères frappent et abusent de leurs enfants, les mères poussent leurs fillettes à la mendicité et à la prostitution, les garçons participent contre quelques piécettes à l'assouvissement de pratiques immorales, et les enfants traînent dans la rue sans foyer. Dans les diverses attributions des causes du paupérisme, la *transmission du mal* des parents aux enfants occupe une place de choix. Dans cette logique sont inventoriées les diverses causes explicatives de ce mal moral qui se transmettrait de génération en génération et qui nécessite l'intervention philanthropique pour *être coupé à la racine*: manque de surveillance des enfants par occupation en dehors du foyer ou par négligence parentale, exemples pernicieux, milieu corrompu et surtout *mauvaise éducation*. Si la proclamation d'une liberté démocratique incite les classes dirigeantes à une attention particulière à l'état des conditions de vie des ouvriers – car n'est-ce pas aussi de celles-ci que dépend leur participation à l'économie donc à l'augmentation du capital? n'est-ce pas aussi de leur «qualité» de vie que dépend leur «acceptation»

7 Critique que l'on trouve déjà au XVI^{ème} siècle, cf. Ph. Sassier, *Du bon usage des pauvres*, Fayard, 1990.

de la domination, donc de la sécurité du pouvoir en place? –, il s'agit pourtant aussi de maintenir un ordre social ancien en préservant des positions: celles des familles patriciennes, propriétaires à la fois des terres, d'un capital financier (banque, immeuble, négoce) et de ces gens dont ils sont les *patrons*, car le capital-charité fructifie sur les terres mêmes des généreux bienfaiteurs, dans leurs maisons et dans leurs industries. Tout se passe comme si les rapports sociaux de l'Ancien régime se déplaçaient et perduraient dans la sphère de cette éducation correctionnelle, qui jusqu'à l'intervention à la fin du siècle des hommes politiques radicaux dans la question de l'enfance abandonnée, reste le champ privilégié des conservateurs.

1.3 *Investissement moral-investissement financier*

C'est bien entendu au lieu même où les philanthropes attribuent la cause du mal qu'ils agissent. A explication mécaniste, intervention mécanique: il s'agit d'arracher l'enfant à ce milieu, de le soustraire aux influences pernicieuses et, par une *éducation spéciale, régénératrice*, de stopper cette transmission du mal en faisant de lui un bon pauvre. On projette ainsi de substituer aux anciennes pratiques chrétiennes de véritables *entreprises* économiques et éducatives mettant en avant un mode d'*assistance-investissement* qui fait des êtres un capital humain à faire fructifier. L'argent ne sera plus donné mais investi, et ceci non plus seulement dans un commerce symbolique avec l'au-delà – le devoir envers un prochain qui assurerait un double salut d'âmes: celle du philanthrope et celle du pauvre, égaré d'un mythique troupeau –, mais également dans un souci de rentabilité terrestre. La bienfaisance est un calcul temporel: non plus obole aujourd'hui pour une salvation de l'âme au Ciel, mais investissement immédiat dans une infrastructure éducative qui assure demain l'économie d'un coût social et financier en évitant l'augmentation du paupérisme, la révolte des pauvres par l'insurrection politique ou le crime individuel. Le réservoir de gens pauvres, mais potentiellement dangereux, auxquels s'adresse l'aumône est remplacé par un réservoir de gens de service dans lequel les classes dominantes trouvent une domesticité nécessaire et de surcroît formée dans et pour la soumission. Il s'agit de former des êtres capables de subvenir à leurs besoins, de «... bonnes et honnêtes domestiques qui honorent leur pays par leurs sentiments et leur conduite»⁸ et qui seront placées dans «... les familles les plus respectables de notre canton»,⁹ ainsi que des domestiques et ouvriers de qua-

8 «Compte-rendu par la direction de l'Etablissement des orphelines pour l'année 1822», in: *Etablissement des orphelines de la Ville de Genève. Comptes-rendus 1823–1939*. BPU: Gf1474.

9 «Compte-rendu ... pour 1830», *Ibid*, p. 2.

lité, des mères de famille *religieuses, honnêtes et laborieuses*, tous *citoyens utiles au pays*.

L'*issue pratique* du projet nécessite plusieurs conditions et des acteurs autres que les fondateurs. C'est d'abord la *possession de biens* qui est à la base de ces entreprises philanthropiques: legs qui assurent l'achat d'un immeuble (qui est en même temps un placement de capital), dons (même en nature) et prêts assurant un capital de base, éventuellement ventes et collectes autorisées. C'est le cas pour l'établissement des orphelines de la Ville de Genève dont la réalisation est rendue possible grâce à un fond spécial provenant de Genevois établis à l'étranger et de divers legs.¹⁰ A côté de ces rentrées exceptionnelles d'argent, il s'agit aussi de rechercher des *souscripteurs* réguliers pour la gestion courante des établissements. Pour ce faire des circulaires et des rapports annuels sont distribués au public, qui rappellent que le lien entre l'homme et Dieu se tisse de ces contingences matérielles; que d'un côté *celui qui donne au pauvre prête à l'Eternel*,¹¹ et que de l'autre il s'agit de *faire le plus de bien possible avec peu d'argent*.¹²

C'est aussi une *mise à disposition de bâtiments ou de terres* qui du même coup sont mises en valeur par le travail des enfants. Les fillettes de l'Etablissement des orphelines sont placées d'abord dans un appartement au Bourg-de-Four, puis dans un local rue Beauregard. En 1833, une maison avec jardin est achetée, *plaçant ainsi plus solidement le capital* de 40'000 Francs au No. 62 de la rue St. Léger «... avec de grands dortoirs aérés ...».¹³ En 1872, la maison de St. Léger est vendue et une autre achetée (en 1873) *à la campagne*, au chemin du Mail, No. 26, près de l'église de Plainpalais, ceci grâce aussi à la bourse de Mesdames Maracci et Pictet-de-la-Rive. Pour l'école rurale de Carra, c'est le syndic Isaac Vernet-Pictet (neveu par alliance de Pictet-de-Rochemont et époux de Dorothée Marie Pictet, fondatrice de l'Etablissement des orphelines) qui met à disposition en 1820 une maison contiguë à son propre domaine dans le village de Carra, voisin de la paroisse de Jussy.

Quant à celle qui deviendra l'école rurale de la Pommière, on l'installe à l'origine dans une modeste ferme entourée d'un jardin, non loin des bastions de la ville, au chemin des Philosophes à Plainpalais. En plaçant l'école à une

10 Notamment 15'000 Frs de Mme Blanc, Genevoise décédée à Paris, un legs de Mme Eynard en 1863 (15'000 Frs) et de M. Butini en 1864 (5'000 Frs).

11 *Rapport du comité de l'Etablissement des orphelines de la Ville de Genève*, pendant l'année 1848.

12 *Rapport des comités-directeurs de l'Asile de l'enfance à Plainpalais*, No. 23, pour l'année 1839, Genève, 1840.

13 «Compte-rendu ... pour 1833», *op. cit.* p. 2.

certaine distance de la ville, on pense, sinon empêcher, du moins rendre les communications entre enfants et parents plus difficiles. L'*école des Philosophes* porte un nom autrement suggestif: la *Maison de Surveillance*. Deux ans plus tard, Jules Naville-Saladin¹⁴ met à disposition de l'association une *ferme en miniature*, la *Chaumière*, contiguë à sa propriété à la Villette, où peut enfin se réaliser, le 6 juin 1823, le projet, à l'exemple de Carra, d'un *asile rural*, pour des jeunes filles. Pendant onze ans (jusqu'à sa mort en 1863), Naville-Saladin, propriétaire et philanthrope, surveille les travaux agricoles exécutés par un fermier et par les fillettes. Le 3 mai 1830, grâce à une aide (qui deviendra don) du Comité d'utilité cantonale (dit Comité Boissier), une seconde école rurale s'ouvre à Pressy. En regard des avantages de cette nouvelle acquisition, la Chaumière apparaît encore plus inadéquate: dortoirs trop serrés, manque de dépendances, distance de la ville qui rend l'inspection difficile l'hiver; on reconsidère un déplacement, mais dans la région, afin de rester dans le voisinage de Naville, principal directeur de cette école rurale. En 1832, un don de la Fondation Boissier, un legs de Charles Gervais, un prêt de 30'000 Frs accordé par l'hôpital et la *générosité publique* permettent à l'Association (en particulier à Louis Masbou, Fr. Liotard et Naville) d'acheter pour 54'000 Frs à Achille de Chaudesaigues de Châteaueux, fils d'un libraire parisien, le domaine de la *Grande Paumière* à Chêne-Bougeries: dix huit poses de terrain,¹⁵ qui peuvent accueillir jusqu'à cinquante enfants. En 1835, une partie du domaine est affermé: dix poses et deux tiers des dépendances; pour les fillettes, les travaux de campagne se poursuivent, soit sur le domaine même, soit chez les fermiers et propriétaires du voisinage.

L'Asile de l'enfance à Plainpalais s'installe d'abord en 1825 dans un bâtiment loué à l'Hôpital. Mais en 1865, l'Asile déménage à la campagne sur la route de Genève à Vandoeuvres et une société est formée dans le but d'acheter la propriété. L'Asile de l'Enfance devient l'*Asile des jeunes filles de Frontenex*.

Ces entreprises éducatives ont besoin aussi de la participation des *intermédiaires* qui fournissent alors le contingent d'enfants à transformer. L'alliance entre le patriciat et les pasteurs est, en matière d'éducation, une réelle collaboration et l'esprit du Réveil protestant qui souffle sur Genève au

14 Fils de François-André Naville, ancien procureur général; Jules Naville Saladin est entre autres l'un des principaux soutiens de la Société évangélique de Genève; il serait aussi le précurseur de l'agronomie genevoise: «A côté de l'élevage du bétail, de la culture des pêchers, il s'intéresse particulièrement à l'industrie laitière et crée, l'un des premiers, une laiterie commune dans sa maison de la Cité». E. Chapuisat, *Chêne-Bougeries. Histoire et traditions, 1801-1951*, p. 124.

15 Pour l'histoire de ce lieu et de la maison voir «La Grande Pommière» in: *Journal de Genève* du 3 juin 1846.

début du siècle n'est pas étranger à ce nouvel élan philanthropique.¹⁶ Les initiateurs de l'école rurale de la Pommière espèrent que les pasteurs s'intéresseront à y placer des enfants, d'autant plus qu'un testament fait à Paris laisse à la Vénérable Compagnie des pasteurs de Genève une rente pour servir à l'entretien et à l'apprentissage de pauvres orphelins. L'établissement de la Pommière est d'ailleurs considéré comme une des *pierres vives* de l'Eglise. Cet asile rural est présenté comme une «... espèce de dépôt général, qui suffise d'un côté aux besoins des paroisses, de l'autre au désir souvent exprimé d'avoir de bonnes domestiques de campagne.»¹⁷ Deux types d'engagement sont formulés; l'un à l'adresse des pasteurs qui signent un engagement: «... au nom de la bourse des pauvres de ma paroisse à payer à l'école rurale de jeunes filles la somme de ... jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de 18 ans révolus», et l'autre signé par le père ou la mère qui déclare que «... *c'est avec joie et reconnaissance que je consens à ce que Monsieur le pasteur de ma paroisse fasse admettre ma fille à l'école rurale des jeunes filles ... de ne pas retirer ma fille ... d'aller la visiter une fois par mois ... de laisser la direction maîtresse de la vocation de ma fille ... de rembourser les dépenses faites si je retire ma fille ...*».¹⁸

A Carra comme à l'asile de l'enfance de Plainpalais, les placements sont effectués soit par l'Hôpital général, soit par des particuliers (des pasteurs, des protecteurs, les familles) ou par l'intermédiaire du Bureau central de bienfaisance.

Au cours de ces histoires de vie institutionnelle, tout se passe comme si périodiquement la confiance placée en Dieu, ou plus prosaïquement dit dans les souscriptions et les legs, semblait ébranlée par des contraintes économiques mais aussi politiques: les institutions immanquablement sont aux prises avec une *faillite* imminente. Malgré la plus *stricte économie*, le capital est bien souvent entamé voire absorbé. Par ailleurs, si la mort des anciens souscripteurs apporte des legs souvent importants, c'est la régularité des souscriptions annuelles qui fournit la part nécessaire à la gestion courante et celle-ci diminue. Malgré les investissements financiers, l'argent des pensions et le travail productif des enfants, l'argent à un moment ou à un autre vient à manquer. L'assistance et l'éducation ne se suffisent plus de la foi et du don (de soi et d'argent). Pour

16 Un pasteur comme Jean-Claude Barde (1803–1878), pasteur de l'Eglise évangélique libre, fondateur de l'Alliance évangélique et de la Société des missions, est membre de la diaconie du Temple Neuf et de la Société genevoise d'utilité publique; il est actif dans l'Asile de l'enfance de Plainpalais; il le sera aussi dans la deuxième moitié du siècle dans les Petites écoles industrielles et asiles préventifs de Madame Vaucher-Guédin et dans la colonie de Serix-sur-Oron. D'autres pasteurs de ces asiles seront des prosélythes rattachés à la Mission intérieure, commission d'évangélisation créée en 1853 par la Société des intérêts protestants.

17 *Prospectus*, 1821–24. Archive privée de l'Association de La Pommière.

18 *Lettre d'engagement pour l'admission*, 1829, Archive privée de l'Association de La Pommière.

assurer la poursuite de l'entreprise, on en appelle à un soutien de l'Etat (autorisation, dispenses, pensions des enfants de l'Hôpital). Les rapports de l'Etablissement des orphelins de la ville de Genève, par exemple, rendent avant tout compte de la gestion financière qui ne va pas sans de constants appels (qui ne restent pas infructueux d'ailleurs) aux bienfaiteurs et des menaces de fermeture faute de moyens financiers. Les fluctuations du prix des denrées de première nécessité, la concurrence des magasins de lingerie qui font baisser les prix, les augmentations du loyer (notamment lors du changement de propriétaire en 1832), l'entretien de l'établissement (réparations, achats extraordinaires, déménagement, etc.), les aléas des legs et des dons impriment aux comptes-rendus de la direction des tons plus ou moins alarmistes, bien que soit constante la foi en la Providence, en la protection divine, en celui qui est le *Père de l'orphelin*, et la confiance de trouver un soutien financier «... dans cette ville distinguée par l'esprit de charité qui anime tous ses habitants».¹⁹

Bien que les trois fondateurs de Carra aient supporté les frais de la première année et apportent leurs contributions annuelles qui s'ajoutent aux souscriptions publiques, aux dons et au produit du travail des enfants, le fonds de finance déposé chez De Candolle et Turretini & Cie va néanmoins s'amenuisant. Les promoteurs de l'entreprise prévoyaient un fonctionnement à perte durant les cinq premières années, après lesquelles aucun déficit n'aurait dû être enregistré. A mesure que les enfants devenaient productifs, ils auraient dû couvrir ce déficit; d'autant plus que les objets consommés dans l'école sont fabriqués par les élèves eux-mêmes. En 1831, ceux-ci ont gagné, par leur travail, la moitié de ce qu'ils coûtent (200 Frs par an et par tête les deux premières années). Pourtant le manque d'argent guette à chaque bilan annuel; les dons diminuent par l'augmentation, selon le rapporteur de l'année 1834, du nombre d'institutions bienfaisantes ou pieuses, et les réserves des caisses s'affaiblissent. En 1845, il ne reste plus que 256.75 Frs en caisse.

A la Pommière c'est à partir de 1838 que des inquiétudes au sujet des finances commencent à poindre: diminution des legs, des souscriptions par les décès des anciens souscripteurs et des fondateurs, augmentation du prix des denrées, sécheresse et grêle qui diminuent le rendement de la terre; les craintes se modulent en fonction des rentrées d'argent: dons, legs, vente des produits, augmentation du prix de journée (en 1860 il est de 13 Frs; en 1878 on passe de 16 à 20 Frs par mois), jusqu'à ce que des legs successifs entraînent en 1864 un excédent! La réunion, en 1843, de Pressy à la Paumière permet, par la vente de la maison de Pressy (26'000 Frs), le remboursement des créances. Mais les appels se font à nouveau pressants dans les années 1870, on congédie même

19 «Compte-rendu ... pour l'année 1833», *op. cit.*, p. 3.

une sous-maîtresse pour faire des économies (en 1875); puis les cris de détresse s'estompent à la suite d'une rentrée de 16'650 Frs provenant d'un bazar et de dons, ce qui assure un compte de réserve. Les difficultés financières ne font d'ailleurs qu'encourager cet apprentissage d'une vie simple et dans laquelle une bonne gestion garantirait, notamment par l'épargne, de ne jamais manquer de rien.

Quant à l'Asile de l'enfance de Plainpalais, il est présenté comme *vivant au jour le jour*, sans capital de réserve et sans songer à en créer; les pensions de l'Hôpital, les collectes et les legs assurent l'existence de cet établissement, qui malgré tout est en butte aux difficultés financières. D'où les appels aux dons avec arguments à l'appui visant à convaincre de l'utilité d'une telle oeuvre. Le Comité assure aux bienfaiteurs «... que leur argent est bien placé»,²⁰ qu'il rend d'utiles services aux pasteurs qui cherchent à placer des enfants. Après de nombreux appels de fonds, un don octroyé par le Dr. Gosse (20'000 Frs) insuffle un nouvel élan à l'établissement, mais la cherté des denrées, obligeant d'ailleurs à augmenter le prix de journée, vient progressivement à bout de cette somme. En 1859, il ne reste plus que 10 Frs en caisse pour l'entretien de 24 enfants. Dès 1858, on inaugure de nouvelles pratiques philanthropiques, celles des collectes à domicile et des appels aux dons *en nature* qui sont dès lors les bienvenus. Ponctuellement des dons viennent répondre aux menaces de fermeture.²¹

Dans l'histoire de ces asiles, la révolution radicale genevoise de 1847 marque une période critique et fait émerger une inquiétude quant à l'éventuelle faillite de l'entreprise. Les années qui suivent ce changement politique enregistrent une baisse sensible des collectes. «Un nuage si menaçant plane sur nos têtes ... le Comité peut craindre que les dons ne soient pas aussi abondants que par le passé, puisque tant de besoin se fait sentir, et que toutes les fortunes sont menacées ...» lit-on dans le rapport de 1847²² de l'Etablissement des orphelines de la ville de Genève. En 1849, l'Etat ne reconnaît pas l'Etablissement comme une fondation, mais l'exemption sur les droits de succession est néanmoins maintenue. Dans le rapport de l'Asile de l'enfance à Plainpalais de 1848, on parle de «... l'état de gêne dans lequel passe notre pays», et c'est l'occasion de mettre en avant des préceptes bibliques, car toujours l'argent manque:

20 Rapport pour 1845, *op. cit.*

21 Gosse, 20'000 Frs en 1853, Eynard-Lullin, 10'000 Frs en 1862, en 1864 Th. De la Rive, 5'000 Frs, F. Bartholony, 1'000 Frs en 1873, Butini, 5'000 Frs en 1877, ainsi que la famille Picot, en 1886.

22 *Rapport du comité de l'Etablissement des orphelines de la Ville de Genève pour l'année 1847*. BPU: Gf1474.

«Ne refusez pas à l'enfance abandonnée le pain quotidien que votre Père céleste ne vous a jamais refusé, vous souvenant que celui qui a pitié du pauvre prête à l'Eternel, et qu'il lui rendra son 'bienfait'»²³

A Carra, on parle de *circonstances malheureuses* qui entravent la marche de l'établissement voire la compromettent. En 1849, le rapport de l'école rurale de Carra annonce qu'en prenant chaque année 2500 Frs sur le capital, l'école n'aura plus que deux ou trois ans de vie. Malgré les demandes nombreuses d'admission, auxquelles le Comité ne peut d'ailleurs plus répondre depuis longtemps, l'école rurale ferme ses portes en 1850. En 1901, au vu de la construction d'un immeuble de cinq étages qui ôtera l'air et le soleil, et d'une menace d'expropriation, l'Etablissement des orphelines de la ville de Genève déménage dans une propriété située au 9, rue de Veyrier: Les Laurelles. Cet établissement fermera en 1939. Pendant l'année 1870 (guerre et sécheresse), les appels extraordinaires d'aide financière pour l'Asile de Frontenex se font pressants et l'on recherche de nouveaux bienfaiteurs; chaque année, 15'000 Frs sont dépensés pour trente-trois élèves, somme qui n'est pas couverte par les ressources (12'000 Frs). Irrémédiablement les anciens souscripteurs meurent et on craint que les avantages de l'Asile ne soient plus autant appréciés de la charité publique. Quoi qu'il en soit, la caisse est bientôt vide et l'existence de l'établissement compromise: le septante cinquième rapport sera le dernier. L'asile ferme le 1er mars 1890. De ces quatre asiles, seul celui de la Pommière poursuivra jusqu'à nos jours ses objectifs d'assistance et d'éducation.

2. Le temps des disciplinaires

Une même logique d'institutionnalisation se développe en 1846 avec le projet de l'Etablissement de *La Garance*. Celui-ci est quelque peu différent des asiles à visée d'abord préventive de la première moitié du XIXème siècle, à la fois par le type d'enfants concernés, l'assise sociologique et les objectifs de l'entreprise. En cela il est une introduction à un nouveau «cycle» de problématisation de l'enfance, désignée comme étant *vicieuse*. Lorsque La Garance ferme ses portes en 1863, les philanthropes continueront leurs oeuvres dans deux nouvelles entreprises: le Comité de l'éducation de l'enfance abandonnée, qui s'occupe du dépistage et du placement de ces enfants abandonnés autant physiquement que moralement, et la Colonie agricole de Serix-sur-Oron où sont envoyés les garçons vicieux de Suisse romande.

²³ Rapport pour 1848, op. cit.

2.1 Des notables philanthropes

Les membres fondateurs de La Garance se distinguent, à côté de leur engagement philanthropique, par leur appartenance à une même loge maçonnique (conservatrice), *L'union des Coeurs*.²⁴ Leur pouvoir n'est alors plus tant dans leur appartenance au patriciat que dans des alliances de *communautés spirituelles*: loge maçonnique et Eglise évangélique. Ils ont passé par l'Université comme beaucoup des philanthropes de la première moitié du siècle, et s'y sont formés à des professions libérales (médecin, pharmacien, pasteur) ou de la banque, du commerce et de l'industrie. Leurs activités philanthropiques s'étendent largement à d'autres champs.

Dans les membres genevois du Comité constitutif de Serix, on retrouve une composition sociologique qui s'apparente à celle des membres du comité de La Garance. Louis Adrien Lecoinge,²⁵ démocrate, philanthrope et franc-maçon de l'Unions des Coeurs, auteur en 1861 d'une *Notice sur le pensionnat de La Garance*, est en quelque sorte un continuateur direct de cette expérience. On le retrouve aussi dans le Comité pour l'éducation de l'enfance abandonnée. Se joignent à lui Auguste de Morsier, représentant du christianisme social à Genève et Jean-Claude Barde, représentant des doctrines du Réveil. Le 27 septembre 1862, la Commission réunie à Lausanne rédige les statuts de la colonie. Le 18

24 C'est notamment le cas pour le Dr. Charles Isaac Fauconnet (1810–1876), médecin, botaniste, initiateur du congrès de la Paix, grand maître de la loge Alpina, vénérable de la loge «Les amis fidèles», initié à «l'Union des Coeurs», puis vénérable de cette loge, président de la Grande Loge écossaise; Christophe Aubanel (1789–1872), commissaire de police, directeur de la prison, secrétaire du comité de patronage, percepteur des contributions, membre de la Société genevoise d'utilité publique, initié à la loge «Unions des Coeurs»; Henri Alexandre Bort (1804–1883), ministre, maître de français au collège de Genève, initié à la loge «l'Union des Coeurs»; Pierre-Michel-François Bruno, pharmacien, créateur du Bureau central de bienfaisance, initié à la loge «Unions des Coeurs»; Elisée Suez (dit Suez-Ducommun), employé de bureau, l'un des fondateurs de l'Eglise libre de Genève et de la Société du dimanche, membre de la Loge Fidélité, vénérable de «l'Union des Coeurs». Ne semblent pas être initiés à la loge Al. Etienne Lombard (1810–1887), associé de la banque Lombard & Odier, juge au tribunal de commerce, fondateur de l'Oeuvre pour la sanctification du dimanche, membre du Comité de la Société évangélique, historien; Jean-Charles Rimond, pasteur de l'Eglise évangéliste libre, secrétaire général de la Société évangélique de Genève; Pasteur-Mousson (1796–1874), directeur administratif des postes, propriétaire et rentier, et Viande-Patry (1800–1882), commerçant, industriel, membre de la Société genevoise d'utilité publique, président du Comité genevois de l'enfance abandonnée et de nombreuses autres associations philanthropiques (notamment du Bureau central de bienfaisance).

25 Louis-Adrien Lecoinge (1833–1915). D'une famille originaire d'Elbeuf en Normandie, qui a acheté la bourgeoisie de Genève depuis 1720, Louis-Adrien Lecoinge est ingénieur, Docteur en sociologie, député au Conseil administratif et membre du Grand Conseil. Il s'intéresse particulièrement aux questions de secours mutuels, et est l'auteur d'un projet soumis au Grand Conseil en 1901 sur un accord de subventions par l'Etat aux caisses de secours mutuels contre la maladie. Membre de la Fédération romande des secours mutuels, conseiller administratif de la caisse nationale d'assurance accident.

décembre 1862, les délégués des quatre cantons concernés se réunissent à Yverdon et se constituent en un Conseil général de 20 personnes, dont pour Genève Barde, Jaquemot, de Morsier, Marc Briquet et Lecointe. Ils nomment leur Conseil exécutif²⁶ et votent les statuts de la *Colonie agricole et professionnelle de la Suisse romande*.

2.2 *Un mal grandissant: l'enfance dépravée*

Pour ces nouveaux entrepreneurs moraux qui se lancent en 1845 dans cette lutte contre le mal, la dépravation augmenterait tous les jours et seul un *établissement disciplinaire* répondrait à un besoin *pressant*, pour un nombre *assez grand* d'enfants.²⁷ C'est par un appel alarmiste qu'ils font connaître, en 1845, leur projet:

*«Le nombre des enfants dépravés augmente tous les jours: esprit d'insubordination, manque de respect pour l'autorité paternelle, pour la vieillesse ou les infirmités, goût de la fainéantise et du vagabondage, travail superficiel, impudence, mensonge, voilà ce que l'on voit, que serait-ce si on disait ce que l'on ne voit pas? Des pères et des mères viennent demander qu'on protège et qu'on élève leurs enfants, qu'ils ne savent plus comment garantir de la contagion.»*²⁸

Ce n'est plus l'abandon moral qui est ici problématisé, mais l'*insubordination des enfants* de sexe masculin et de la classe ouvrière. Pour ces philanthropes, autant l'éducation dans la famille que l'instruction dispensée par l'école publique seraient incapables de venir à bout de ces maux propres à un centre industriel comme Genève: orphelins, fruits d'unions illégitimes, enfants abandonnés, vagabonds, enfants rebelles. Quelles qu'en soient les causes: inexistence, faiblesse parentale ou caractère difficile, tous ont besoin, de l'avis de ces entrepreneurs moraux, d'une *direction plus ferme*. L'envoi de certains hors du canton – à la colonie de St-Foy, près de Bordeaux, par exemple – occasionne des frais trop importants à chaque voyage. Ne resterait comme autre solution, qui assurerait de dompter les caractères pénibles, que l'engagement comme marin ou soldat, ceci dans l'attente d'une nouvelle réalisation philanthropique pour ces enfants plus *avancés dans le vice*. C'est chose faite en 1863 avec l'ouverture de la colonie agricole ou disciplinaire de Serix.

26 Il s'agit de MM. Lecointe, président, Guisan, vice président, de Morsier, secrétaire, W. Denis, trésorier et Ph. Bovet, membre adjoint.

27 *Pensionnat éducatif et professionnel (à la Garance, près de Genève)*. BPU: Gf 1481, p. 5.

28 *Ibid.*, p. 5.

L'élaboration d'un projet d'établissement disciplinaire en faveur des *enfants démoralisés*, pour la Suisse romande, s'inscrit dans cette perspective de moraliser et de redonner de l'énergie aux démoralisés, de régénérer les dégénérés, de transformer le dépravé, le rebelle, le vicieux en *citoyens utiles au pays*. La figure de l'enfant vicieux émerge à nouveau d'une représentation dramatique du mode de vie des classes populaires. D'un côté l'enfant vicieux, de l'autre des parents immoraux qui manquent à leurs devoirs d'éducation et dont il faudrait éloigner l'enfant, le tenir hors du champ de la *négligence*, de la *légèreté*, des *goûts des plaisirs égoïstes* et de cette désertion du foyer domestique, dont il serait le spectateur. Mais aussi enfants *démoralisés* qui, non seulement par leurs vices deviendraient bientôt des criminels dangereux pour la Société, mais encore, par des phénomènes d'autant plus menaçants qu'on en connaît encore bien peu les ressorts, seraient *agent d'un mal* qui se transmettrait par contagion et se perpétuerait de génération en génération. Il y a là pour les philanthropes de quoi intervenir autant pour stopper le progrès d'une *démoralisation* qu'on dit croissante, que pour empêcher la propagation de cette *dégradation morale* qui atteint la société, et pour la prévenir au moindre soupçon de vice.

2.3 *Etablissement industriel ou colonie agricole*

Le projet d'un établissement qui réunit en novembre 1846 les philanthropes franc-maçons met en avant deux objectifs: la foi et le travail. Les modèles cités sont français; on se réfère à Mettray, Petit-Bourg et Sainte-Foy. L'aspect agricole de l'entreprise, bien que suggéré dans l'appellation de l'établissement (établissement éducatif, industriel et agricole de la Garance), ne va pas être développé; se voulant une réponse à l'état moral des enfants de la classe ouvrière, ce n'est pas des gens de service qu'on cherchera à former, mais bien des ouvriers pour l'industrie. En deux mois les fonds nécessaires (48'000 Frs) sont réunis. L'installation a lieu à Vessy dans une maison mise à disposition par M. Lacombe; puis la même année, l'établissement déménage à Lancy, dans l'appartement laissé vacant par le ministre Geisendorf et son frère. C'est en 1848 que se fait l'installation définitive à la route de Chêne, dans la propriété louée pour neuf ans à M. Vieusseux-Bertrand.

Si l'idée d'un lieu correctionnel plus «musclé» est dans l'air depuis 1837, lorsqu'une proposition est faite dans une réunion de la Société suisse d'utilité publique par son président Jean-Gaspard Zellweger de Trogen (Appenzell), il faudra attendre près de trente années pour en voir la réalisation concrète. Ponctuellement des débats sont ravivés dans et entre les différentes sections des sociétés romandes d'utilité publique. En 1862, la question du *Bächtelen romand* (en référence à l'établissement suisse-allemand dans le canton de

Berne) revient à la surface comme une proposition de Genève. Adrien Lecoïnte, qui fait à la Société genevoise d'utilité publique, le 23 avril, un rapport sur la question, en attribue l'idée à des membres de la Diaconie du Temple Neuf (probablement J.-C. Barde ou J. H. Jacquemot). Le projet d'une colonie agricole pour garçons protestants, commune aux cantons de la Suisse romande et indépendante de l'Etat, est adopté. Reste à trouver les fonds nécessaires qui sont évalués à 80'000 Frs. La *question financière* est importante puisqu'elle garantit l'autonomie de cette *oeuvre des Eglises nationales protestantes*; les dons du gouvernement et les pensions des *protégés* s'ajouteraient aux souscriptions et aux dons privés pour assurer le financement. On prévoit déjà que les travaux et les objets nécessaires seront exécutés par les *colons* et que les produits de l'agriculture assureront une partie de la nourriture. Il s'agit toujours pour ces philanthropes protestants de «... *faire le plus de bien possible avec peu d'argent*». ²⁹ Deux types de souscriptions sont alors ouverts: d'une part des dons et, de l'autre, des parts de 200 Frs hypothéquant le domaine, sans intérêt pendant dix ans, puis à un taux de 4% l'an. ³⁰ Par le moyen d'une propriété partielle à l'oeuvre, le Comité veut s'attacher des intéressés qui seraient, en cas d'insuccès, remboursés. De cette manière une somme de 70'000 Frs est recueillie. ³¹ Par ailleurs les dons en nature seraient aussi les bienvenus. Le 1er février 1863, un appel de fonds en faveur de la colonie et les statuts qui en forment le programme sont envoyés aux potentiels bienfaiteurs. A peine l'appel entendu, qu'à Genève, déjà «... *des prédications éloquentes en faveur des oeuvres chrétiennes réveillaient les consciences, démasquaient sous toutes les formes les misères de l'humanité et démontraient les moyens de les combattre*...» ³²

Si les débuts de Serix sont plutôt fastes sur le plan financier, puisque l'argent nécessaire est rapidement réuni, on ne tarde pas à devoir faire face à des déficits. Les frais généraux auraient dû être couverts par les produits du domaine, celui du travail des enfants et le prix de pension qui est de quinze à trente francs, mais on doit bientôt faire des appels et avoir recours à des ventes qui rapportent deux mille, cinq mille voire sept mille francs. Un premier cri

29 Rapport des comités-directeurs de l'Asile de l'enfance à Plainpalais, No. 23, pour l'année 1839, *op. cit.*

30 55 souscripteurs-actionnaires permettront de réunir la somme de 24'800 Frs. Si la Diaconie du Temple Neuf est la plus grande souscriptrice pour Genève (1000 Frs), on trouve entre autres souscripteurs Alfred Gautier, professeur de sociologie à l'Université de Genève.

31 Genève: 37'900 Frs, Neuchâtel: 12'905 Frs, Vaud: 9'772 Frs, Jura bernois: 4'549 Frs, Schaffouse: 1'147 Frs, Glaris: 100 Frs, Bâle: 40 Frs, total 69'329.95, in *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, 1865, No. 11, novembre, p. 227.

32 «Rapport de la Colonie agricole et professionnelle...», 1863-64, in: *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, No. 10, 1864, octobre, chez Georges Bridel, éditeur à Lausanne, Place de la Louve.

d'alarme retentit en 1877; en 1878 le directeur affirme que trois causes peuvent compromettre Serix: «... le manque de fonds, le manque d'élèves et enfin le manque d'hommes.»³³ Pourtant, malgré les difficultés financières et les crises institutionnelles, la Colonie agricole et professionnelle de Serix se maintient en vie. Les dons et legs offerts à la Colonie pendant ces cinquante premières années s'élèvent à 927'204,87 francs.³⁴

3. Offensive radicale: le dévoilement du mal

3.1 Des démocrates philanthropes

Concurremment à la question des enfants vicieux, celle du paupérisme subit dans cette deuxième moitié du siècle un regain d'intérêt, cette fois-ci de la part des radicaux³⁵. Les pratiques d'assistance des philanthropes conservateurs sont alors critiquées: l'argent aurait été un moyen de cacher ce mal. C'est donc à un *dévoilement du mal* que ces hommes politiques vont s'astreindre en même temps qu'à une lutte contre le prosélytisme que favoriserait, selon eux, ce type de charité. On vise aussi à une meilleure centralisation de l'assistance qui éviterait les abus de la part de *mauvais pauvres*. Au nom du suffrage universel, le problème social ainsi reconsidéré est celui de tous les citoyens. Une commission est donc nommée le 10 décembre 1892; y siègent 15 membres: le Procureur général Alfred Burgy, le directeur de la police Jornot, sept membres nommés par le Conseil d'Etat,³⁶ qui forment la Commission centrale chargée de la surveillance et de l'administration de l'Oeuvre, et six nommés par le Grand Conseil;³⁷ et ceci pour quatre ans. Les conseillers d'Etat chargés du Département de l'Intérieur et de Justice et police peuvent y assister et participer aux délibérations avec voix consultative. Dans chaque quartier de la ville dans la commune de Plainpalais et les communes suburbaines du Petit-Saconnex et des Eaux-Vives, sont institués des comités de quartier dont les objectifs sont le repérage

33 Leresche, L., *Résumé des rapports. Pièces diverses établies en vue du rapport sur le cinquantenaire de la colonie*.

34 Vaud: 291'502.34 Frs; Genève: 338'261, 40 Frs; Neuchâtel: 275'377.38; Berne: 154'87.80 et divers: 6575.95 Frs.

35 La Révolution radicale menée à Genève par James Fazy renverse le pouvoir en place (d'inspiration libérale) en novembre 1847.

36 Le 24. 12. 1892 sont nommés MM. Dubach, A. G. (facteur de piano, ancien député), Noblet, Paul (photographe), Ladame, Paul (docteur), Gavard, Alex (député), Demaurex, M. (bandagiste, député), Giroud, L. (bijoutier, député), Rütishauser, J. (fabricant de bijouterie, ancien conseiller administratif) qui sera remplacé en 1896 par Francis Roumieux, greffier de la Cour de justice.

37 Le 10. 12. 1892 sont nommés: Gampert (notaire), A. Klein (directeur de l'H. G), Ed. Batard (négociant), J. L. Privat (avocat), Eug. Rossier-Roy (tapissier), J. F. Gay, A. (agent de change).

et le signalement des enfants abandonnés. Les comités se réunissent dans un local mis à leur disposition par l'autorité administrative de la commune à laquelle ils appartiennent. Les membres des comités sont des hommes de terrain; ils ont souvent pignon sur rue: négociants, commerçants, artisans, commis, et sont donc à même de contrôler directement ce qui s'y passe. Chaque comité est aussi composé au moins d'un notable (conseiller municipal, instituteur, médecin, avocat, notaire). Dans celui de Carouge, on trouve aux côtés du conseiller d'Etat Gavard, deux avocats, un professeur, un négociant, un cafetier et un ébéniste. Dans celui de St-Gervais, un conseiller municipal, un régent, un fabricant de cadrans, un bandagiste, un coutelier, un épicier et un négociant. Ces membres sont des agents directs du contrôle social et du renforcement d'une police à l'encontre des enfants; ils demandent entre autres choses aux autorités une augmentation de la surveillance des rues, ainsi qu'un meilleur respect de la loi de 1872 sur l'obligation scolaire.

3.2 *Un danger moral: les enfants vicieux*

Divers maux sont alors problématisés, considérés qu'ils sont comme des *dangers sociaux* pour la démocratie, et qui de ce fait devraient devenir la question de tous les citoyens: pauvreté bien sûr, mais aussi abandons d'enfants et vices enfantins. L'imaginaire à propos du mal perdure au-delà des révolutions politiques: *goût des plaisirs matériels, excès, frénésie, étourdissements, désordre* se bousculent dans les propos alarmistes des entrepreneurs moraux; mais face à ce qui est vécu comme un danger, un nouveau souci émerge, celui de l'*efficacité*. Efficacité dans l'organisation de l'assistance, de la police, de la prison; efficacité aussi dans les traitements que prône une éducation devant être plus que jamais *rationnelle*, une sorte de *médication morale*. Du côté des radicaux comme des conservateurs, le ton est à la moralisation, seule la conception d'un interventionisme de l'Etat les départage. Dans les débats du Grand Conseil, trois types d'idéologies sont mis en scène: celle des conservateurs, qui au nom du libre arbitre individuel s'oppose à une intervention étatique en cette matière; celle des radicaux, partisans d'un interventionnisme pour autant que l'individu s'aide lui-même (*Aide-toi, l'Etat t'aidera*), et la position socialisante d'un Galeer, partisan de l'intervention totale de l'Etat au nom d'une égalité naturelle entre les hommes. C'est donc un débat à la fois sur les limites entre droits et devoirs de l'Etat et sur une épistémologie du mal: divin, naturel ou social, héréditaire, moral ou politique, qui traverse cette deuxième moitié du siècle.

En 1890 le Département de l'Intérieur propose une enquête statistique pour former le soubassement *positif* de la loi de 1892 sur l'enfance abandonnée. Le 26 août 1890, une lettre du Département au Conseil d'Etat l'invite à charger le

Département de l'Instruction publique, celui de Justice et police et les maires des communes³⁸ à réunir *après enquête* des documents sur les enfants abandonnés de Genève. Pour savoir comment les repérer le Département propose une définition consensuelle à laquelle se référer, définition qui reste d'ailleurs suffisamment imprécise pour laisser à chaque enquêteur l'initiative de l'évaluation:

«Il est bon d'expliquer que par enfance abandonnée nous entendons non seulement les enfants matériellement ou physiquement abandonnés, mais encore ceux abandonnés moralement ainsi que ceux qui sont forcés de chercher sur la voie publique un asile ou un refuge.»³⁹

Si les discussions sont longues et conflictuelles au sein du Grand Conseil sur le principe d'un interventionnisme étatique en matière d'enfance abandonnée, les moyens à mettre en oeuvre font rapidement l'unanimité; ils vont bien dans le sens des désirs des autorités:

«Il fallait d'un côté créer un filet à mailles si serrées qu'aucun cas ne pût échapper et de l'autre interroger dans la plus large mesure l'initiative individuelle tout en donnant les moyens de contrôle efficace et facile aux pouvoirs constitués.»⁴⁰

Que cela soit les images d'un *filet à mailles serrées* ou d'une roue avec axe, jante et rayons auxquelles on a recours⁴¹, une idée les sous-tend, celle de l'infiltration du corps social par un regard inquisitorial, afin de surveiller et contrôler, avant que de soustraire les enfants à leur milieu, de les corriger et de les punir au nom de l'éducation. Pour l'Etat, c'est aussi un moyen d'étendre son pouvoir, notamment sur l'ensemble du champ de l'assistance, par l'intermédiaire de diverses instances: l'Oeuvre protectrice de l'enfance abandonnée, le Département de l'Intérieur, le Département de Justice et police, soit encore par l'octroi d'allocations financières. En 1893, le feu vert est donné à l'Etat pour s'engager dans la recherche des enfants abandonnés.

38 Il s'agit des communes de Plainpalais, des Eaux-Vives, de Carouge et du Petit-Saconnex.

39 *Dossier de police, Enfance abandonnée.*, Ga, AEG Justice et police, *op. cit.*

40 *Projet de loi sur l'enfance abandonnée, compte-rendu de la séance du Grand Conseil, op. cit.*, juin 1891, rapporteur Dunand.

41 Dunant ne présente-t-il pas le fonctionnement de la Commission de surveillance de l'enfance abandonnée comme «... une roue dont la commission centrale serait l'axe, les comités de quartier la circonférence ou jante, tandis que les délégués ou commissaires en formeraient les rayons»? Séance du Grand Conseil in: *Mémorial du Grand Conseil*, 1891

3.3 Initiatives individuelles: le resserrement des mailles du filet

L'oeuvre protectrice de l'enfance abandonnée est tentaculaire; elle s'insinue dans la vie quotidienne des gens, en particulier dans les quartiers populaires et dans les communes, dans les familles et dans l'école. Par sa composition (Procureur, directeur de la police, de l'Hospice général, conseillers d'Etat du Département de l'Intérieur et de Justice et police), la commission tend vers un contrôle optimum des diverses formes d'insubordination. Etant reconnue comme personne civile, elle est autorisée à recevoir des dons et des legs, ce qui lui donne une assise financière importante. Les dépenses sont couvertes par un prélèvement à déterminer chaque année sur le 10% attribué au Canton par la Confédération pour combattre l'alcoolisme, par le paiement des parents solvables, par un remboursement des enfants qui auraient eux-mêmes acquis des biens par succession ou donations, ou encore par l'Etat ou la commune d'origine; des collectes peuvent être faites s'il y a lieu, et une allocation spéciale peut être portée, si nécessaire, au budget annuel.

Conclusion

Par cette approche historique des problèmes sociaux, trois «temps» de la problématisation de l'enfance ont pu être mis en évidence, temps qui correspondent à autant d'assises sociologiques et de «strates» sémiotiques, éléments constitutifs du phénomène de la délinquance juvénile (*enfant abandonné moralement* des patriciens, *enfant dépravé* et *enfant vicieux* des notables, *enfant dangereux* des démocrates issus du mouvement radical genevois).

A la fin du XIX^{ème} siècle, le mouvement de démocratisation dans la «gestion» du problème de la «jeunesse» a pour conséquences un renforcement du contrôle social et une augmentation du nombre des enfants privés de liberté. Cette reprise en main des partisans d'un Etat laïque se fait néanmoins dans la continuité à la fois du discours moralisant des philanthropes conservateurs et de leurs pratiques correctionnelles, comme remèdes au *mal moral*. Elle diffère de l'action des philanthropes essentiellement par son ampleur (moyens mis en oeuvre) et par une détermination chez les radicaux à vaincre le mal qui ne s'embarrasse plus de sentiments. On quitte alors une «pédagogie de l'intime» qui prenait racine dans l'échange privilégié avec le patron (le philanthrope protecteur), avec le directeur de l'établissement (véritable substitut paternel) et avec Dieu, pour entrer dans l'ère de l'observation scientifique (médico-pédagogique) effectuée par des médecins anthropologues et des fonctionnaires de la Commission de protection de l'enfance.

Si la représentation du mal moral perdure au-delà des révolutions politiques de 1847, le discours sur les populations enfantines problématiques va néanmoins, à la fin du siècle, s'alimenter d'un nouveau critère, celui de «dangerosité». Le sentiment d'un danger que représentent les enfants vicieux n'est-il pas à mettre en relation avec une volonté soutenue d'action efficace et radicale sur le mal? Tout se passe comme si le danger était à l'échelle de l'ampleur du dépistage et du souci de gagner du temps dans la lutte contre le mal et donc de ne pas en perdre pour atteindre les objectifs éducatifs.

Si les classes au pouvoir changent au cours du siècle, leurs intérêts et leur souci nationaliste s'expriment toujours à travers cette volonté d'assainir et d'améliorer la ville comme le pays (pour ne pas dire la race!). L'objectif reste le même: transformer des enfants vicieux en citoyens utiles au pays.

Ne peut-on voir, dans ce désir de transformer l'humain, un mythe qui se construit dans une pensée bien du dix-neuvième et dont le berceau idéologique serait l'utilitarisme, le rationalisme et l'évolutionisme? Comptabiliser les formes du désordre, adapter le remède à la maladie morale, multiplier les solutions à la mesure des différentes catégories problématiques connues, c'est aller vers la diversification et l'éclatement institutionnel que nous connaissons aujourd'hui. La pensée utilitariste d'alors ignore le vide comme la perte; si le repérage des populations nécessite une surveillance optimale de celles-ci (cf. aussi Donzelot, 1977; Joseph, Fritsch, 1978; Leclerc, 1979; Siguier, 1986), la création d'établissements supplée à ce qui apparaît aux philanthropes et hommes politiques comme un manque ou une insuffisance d'institutions pour ces populations nouvellement créées.

L'histoire de l'émergence d'un problème social de la jeunesse fait ainsi apparaître de nouvelles catégories sociales qui sont autant de découpes ségrégatives de la réalité sociale.

Lourd de cet héritage positiviste qui découpe le réel, morcelle le social comme l'individu, le travailleur social n'a-t-il pas aujourd'hui un autre objectif que celui de lutter contre un mal récurrent: celui de déproblématiser le social, de redonner du pouvoir aux populations les plus vulnérables et d'abandonner l'idéal d'utilité publique pour, enfin, celui de liberté?

BIBLIOGRAPHIE

- CHAMBOREDON, Jean-Claude, 1971: «La délinquance juvénile, essai de reconstruction de l'objet», *Revue française de sociologie*, XII, 3, No.1.
- DELAY-MALHERBE, Nelly, 1982: «Enfance protégée, famille encadrée. Matériaux pour une histoire des services officiels de protection de l'enfance à Genève», *Cahier du service de la recherche sociologique*, No.16, Genève, juin.
- DONZELOT, J., *La police des familles*, Ed. de Minuit, 1977.
- FOUCAULT, Michel, 1972: *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, PUF.
- FOUCAULT, Michel, 1975: *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard.
- FOUCAULT, Michel, 1981: «L'évolution de la notion d'individu dangereux' dans la psychiatrie légale», *Déviance et Société*, Genève, Vol. 5, No. 4.
- HERPIN, Nicolas, 1973: *Les sociologues américains et le siècle*, PUF.
- JOSEPH, I. et FRITSCH, Ph., *Discipline à domicile*, *Recherches*, No. 28, nov. 1977.
- LECLERC, G., *L'observation de l'homme*, éd. du Seuil, Paris, 1979.
- MALHERBE, Nelly, 1977: «Les tendances récentes de la sociologie de la déviance aux Etats-Unis», *Revue suisse de sociologie*, No. 2.
- MANOUVRIER, Léonce, 1986: «Questions préalables dans l'étude comparative des gens criminels et des honnêtes gens», *Déviance et Société*, Vol. 10, No. 3, 209-22.
- QUELOZ, Nicolas, 1986: *La réaction institutionnelle à la délinquance juvénile*, thèse, Neuchâtel.
- REICHEL, Ph., 1973: *Nineteenth Century Societal Reactions to Juvenile Delinquents: Preliminary Notes for a Natural History*, *Mid-American Review of Sociology*, Vol. IV, No. 2: 39-54.
- ROSS, R. and STAINES, G. L., 1972: «The Politics of Analysing Social Problems», *Social Problems* No. 1, Vol. 20.
- RUCHAT, Martine, 1990: *Le Sacrifice de l'ombre. Une histoire de l'éducation correctionnelle au XIXème siècle à Genève*. Thèse No. 170 présentée à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Genève.
- SASSIER, Philippe, 1990: *Du bon usage des pauvres*, Fayard.
- SIGUIER, M., *Droits de regards. L'enquête sociale dans la protection judiciaire de la jeunesse. Evolution depuis le XIXème siècle. Valeur de référence actuelle. Incertitude de son emploi futur. Faits humains, érés*, 1986.
- SPECTOR, M. et KITSUSE, J. I., 1973: *Social Problems: a Re-formulation*, *Social Problems* No. 12, Vol. 21.